



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER de Saint Antoine du 25 Mars 2025

Présents :

M. Laureau (vice-président)
M. Le Grelle, adjoint au Maire.
M. Leger de Aranjó
Mme Roy
M Gehin
Mme Bois
M Bouysset
M Berthomé Elu chargé de la sécurité
M Konsdorff adjoint au Maire
Mme Poilleux

Ordre du jour :

- 1) Point sécurité avec le chef de la police municipale
- 2) Mise en révision du PLU
- 3) Point Voirie
- 4) Questions diverses

- **Séance ouverte au public**

1) Point Sécurité

a) Monsieur Sébastien Levenez, responsable de la Police Municipale, est venu faire une présentation sur la possible participation des citoyens à la sécurité du Quartier. Celle-ci peut prendre deux formes, celles des voisins vigilants (organisation privée), et celles des voisins référents, qui correspond à une participation citoyenne. C'est cette dernière qui a la faveur des autorités : elle est gratuite, elle est encadrée par la direction de la police nationale ainsi que la préfecture, et les référents bénéficient d'une formation.

b) Le but de cette collaboration entre les citoyens et la police municipale est de permettre à celle-ci d'être encore plus efficace dans ses missions. Cette collaboration repose sur le triptyque du lien, de la confiance et de la proximité. Monsieur Levenez souligne toute l'importance que peut avoir cette collaboration : elle permet de faire le tri entre les bonnes et les mauvaises informations, de les croiser, les recouper et de gagner, dans le cadre des interventions, un temps précieux. Elle permet aussi de consolider les statistiques, de pouvoir donner des informations fiables aux habitants.

c) Le succès d'une telle opération repose sur l'implication des référents, qui devront satisfaire aux critères de bonne moralité.

d) Dans un premier temps, il est recommandé de créer une boucle WhatsApp (comme cela a été fait pour le quartier Aubert.) avec les personnes souhaitant se porter volontaires pour être référentes. Il est bon de souligner que c'est le Monsieur le Maire qui valide la nomination de ces dernières. A noter également que le quartier de Fausses Reposes sera pilote dans cette expérimentation. D'ici le prochain CDQ, si le conseil souhaite amorcer cette démarche, il sera proposé une liste de personnes volontaires (à partir des nombreuses boucles WhatsApp déjà existantes ?) pour faire avancer le projet.

e) Monsieur Levenez à également rappelé qu'il existait déjà des outils très performants pour améliorer la sécurité des habitants au quotidien, tel que le CSU (centre de surveillance urbaine) A ce titre, on en rappelle ici le numéro : 01 39 23 23 22. Il ne faut pas craindre de les solliciter par 'peur de déranger', 'mieux vaut se déplacer pour rien que d'avoir à le regretter' comme le souligne Monsieur Levenez. Dernier point, une conférence sur le thème de la sécurité aura lieu au TNF le 2 avril prochain à 19H

2) Mise en révision du PLU

a) Le dernier PLU du Chesnay date de 2005 (20 ans), et celui de Rocquencourt de 2011. Ceux-ci ne sont donc plus totalement conformes à certains aspects de la législation en vigueur, notamment en ce qui concerne les normes environnementales. Des adaptations sont parfois souhaitables notamment sur les règles de hauteur maximum, le niveau de densification acceptable suivant les quartier, le nombre de places de parking, la prise en compte des contraintes d'isolation des bâtiments, ou encore le type de matériaux à privilégier,... La participation active aux concertations est une excellente opportunité pour engager une réflexion à l'échelle du Conseil de Quartier. A ce sujet, une réunion publique se tiendra au TNF le 10 avril prochain (horaires à préciser)

b) La nouvelle charte architecturale récemment publiée est également un bon support pour aborder la réflexion sur le PLU de manière plus « sensible »: elle prend en compte la diversité architecturale de la ville, la mise en valeur de son patrimoine, et de la nécessité de sa préservation afin de garantir la qualité du cadre de vie des habitants de la ville. Il ne s'agit pas de vivre dans le passé, mais bien de faire cohabiter le meilleur de ce que la modernité peut offrir, tout en préservant une certaine homogénéité architecturale, dans le respect de la réglementation. Encore une fois, on souligne toute l'importance de la participation citoyenne dans l'élaboration de ce nouveau PLU qui sera menée avec l'aide un bureau d'étude spécialisé.

c) Parmi les différents échanges portants sur les différents sujets pouvant être abordés, une habitante regrette que certaines des entrées de la ville ne soient pas, esthétiquement parlant, à la hauteur du reste de la commune (exception faite de celle traversant la forêt de Fausses-Reposes). Une réflexion a justement creuser dans le cadre de la concertation en participant activement, notamment par le biais des ateliers qui seront proposés, à l'évolution du PLU.

3) Point Voirie:

a) Rue Saint Joseph : Concernant les aménagements voiries, la rue a été divisée en trois tronçons. Les tronçons 2 et 3 sont en cours d'achèvement, tandis que le premier fait toujours l'objet d'études approfondies pour un éventuel passage en zone de rencontre.

b) Rue du Trianon : le panneau 'stop' réclamé a été mis en place.

- c) Saint-Antoine : le plateau surélevé n'est pas conforme et devra faire l'objet de travaux de correction
- d) Rue Kléber : les premiers travaux devront intervenir début avril. Le traitement de la partie de rue qui s'est affaissé se fera vraisemblablement à partir des vacances scolaires de l'été, compte tenu des contraintes de fermeture de la rue que cela engendrera et du dévoiement des lignes de bus.

4) Questions diverses :

- a) Le déchargement des véhicules de la concession Toyota, sur la place Saint Antoine questionne sur sa conformité et le danger créé (véhicules non immatriculés conduits « à vive allure » vers le garage).
- b) Terrain de la rue du docteur Audigier : des riverains s'interrogent sur l'utilisation du terrain qui donne l'impression de servir de dépôt. Une remontée de ce problème sera faite à la voirie, (CTM) afin qu'une solution soit trouvée.